

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 14 décembre 2021

Date d'affichage 15 décembre 2021

Nombre de conseillers

en exercice 29

présents 19 (+ 8 procurations)

votants 27

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20211220-DEL_21_12_20_07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2021

Affichage : 21/10/2021



L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN

Le VINGT DECEMBRE à Vingt heures,

Le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

Etaient présents : M. Didier REVEAU, Mme Sylvie SEQUEIRA, Mme Christiane VAN RYSSEL, M. Laurent PHILIBERT, Mme Bénédicte MARCHAIS, M. Dominique MORANCE, M. Eric PAPIILLON, Mme Marie DENONELLE, Mme Françoise PELLODI, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, M. Franck POTAUFEUX, M. Emmanuel BOIS, M. Nicolas GUILLARD, M. Carl GUILLEMIN, Mme Olivia JAMAIN, Mme Delphine LETESSIER, Mme Edith ALIX, M. Lionel COURTEMANCHE, M. Gaëtan THOMAS.

Excusés : M. Gérard GUESNE (Pouvoir donné à Eric PAPIILLON), Mme Cécile KNITTEL (Pouvoir donné à Didier REVEAU), M. Christophe BISI, (Pouvoir donné à Sylvie SEQUEIRA), M. Nicolas CHABLE (Pouvoir donné à Laurent PHILIBERT), Mme Catherine CHANTEPIE (Pouvoir donné à Christiane VAN RYSSEL), Mme Audrey MAMONTEIL (Pouvoir donné à Christiane VAN RYSSEL), M. Emmanuel VIGNERON (Pouvoir donné à Eric PAPIILLON) M. Thierry BODIN (Pouvoir donné à Laurent PHILIBERT), Mme Marie-Hélène TROUILLOT, Mme Sophie DOLLON.

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Monsieur Gaëtan THOMAS a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptés.

AVENANT A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES AGENTS DE LA POLICE MUNICIPALE ET DE LEURS EQUIPEMENTS ENTRE LES COMMUNES DE LA FERTE-BERNARD ET CHERRE-AU

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération en date du 25 septembre 2013 relative à la signature de la convention de mise à disposition des agents de la Police Municipale et de leurs équipements entre la ville de La Ferté-Bernard et Cherré,

Vu la délibération de la commune de Cherré en date du 7 octobre 2013 autorisant la signature de cette même convention,

Vu la délibération de la ville de La Ferté-Bernard en date du 8 avril 2015 portant recrutement d'agents de surveillance de la voie publique,

Vu la délibération de la ville de La Ferté-Bernard en date du 24 juin 2015 relative à un avenant afin d'intégrer la mise à disposition des ASVP recrutés,

Vu le rapport du Maire,

Considérant que cette mise à disposition arrive à son terme le 31 décembre 2021,

Considérant que les communes ont souhaité d'un commun accord, prolonger par avenant ladite convention de trois mois sur les bases actuelles afin de prendre le temps de décider des nouveaux accords entre les collectivités.

Après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant à la convention de mise à disposition des agents de la Police Municipale et de leurs équipements avec la commune de Cherré-Au à compter du 1^{er} janvier 2022, pour une durée de trois mois.

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 27

Voix contre : 0

Abstention : 0

Pour Copie conforme
Le Maire
Didier REVEAU